

Expéditeur : Alison Wynne Cumbaa (PCLS) [cumbaaa@lao.on.ca]

Date d'envoi : 13 mai 2010 18 h 19

Destinataires : Kennedy, Gerard - député; Ignatieff, Michael - député; Bevilacqua, Maurizio - député; Coderre, Denis - député; Karygiannis, Jim - député

c.c. : ~Citizenship & Immigration/Citoyenneté et immigration

Objet : Préoccupations au sujet du projet de loi C-11

Bonsoir,

Ma lettre est motivée par une préoccupation sincère à l'égard des changements à la législation canadienne sur l'immigration et l'accueil des réfugiés proposés dans le projet de loi C-11. Je suis aussi très troublée d'apprendre que, pour ce projet de loi, on procédera en mode accéléré, niant ainsi aux Canadiens ainsi qu'aux groupes communautaires et aux parties prenantes la possibilité légitime de réagir de façon significative à ces changements.

Ces changements sont discriminatoires et constituent un recul assuré pour le Canada. Ils rendront les femmes et les enfants plus vulnérables, mettront en danger la vie des peuples persécutés et non protégés, mineront les directives internationales et les progrès en matière de droits de la personne et entraîneront des souffrances indicibles et la mort de ceux qui ont d'importants problèmes de santé chroniques. Les personnes vulnérables seront laissées pour compte, sans recours et souvent sans les services de défense dont elles ont besoin pour s'y retrouver raisonnablement dans le système. Au bout du compte, elles seront traitées encore une fois de façon injuste, mais, cette fois, par le Canada, qui est censé être une grande nation, reconnue dans le monde entier pour ses politiques et ses pratiques intelligentes et raisonnables.

Il y a plusieurs raisons pratiques pour lesquelles les changements proposés posent problème, ou pire encore. Les demandeurs du statut de réfugié n'auront pas le temps de se préparer à leurs audiences ou de chercher à obtenir l'aide juridique dont ils ont besoin de la part de défenseurs des droits compétents. Leur cause ne sera pas entendue par des décideurs indépendants, et, dans certains cas, pas entendue du tout, simplement parce qu'ils viennent d'un certain pays. Enfin, cruellement, les demandeurs de statut de réfugié ne pourront demander à rester au Canada pour des motifs humanitaires, quelle que soit leur situation.

Pourtant, aucun des changements proposés n'aura de répercussions sur l'efficacité ou la fiabilité du système. Comme les demandeurs de statut de réfugié et les demandeurs d'asile pour des motifs humanitaires représentent un très faible pourcentage des immigrants canadiens, rien ne justifie, que ce soit sur le plan financier, politique ou idéologique, une campagne ciblée contre eux. En fait, les Canadiens et la communauté internationale considéreront ces changements comme une tentative désespérée pour isoler et chasser les réfugiés, peut-être même une action à caractère racial, au mieux malavisée.

Chacun de vous a été élu pour représenter les Canadiens et donner du poids à nos préoccupations; cela entraîne toute une responsabilité. Vous êtes chargés de communiquer nos avis et nos vœux à l'ensemble des organismes gouvernementaux auxquels nous ne pouvons faire appel en personne. Je vous demande d'entendre vraiment les cris de tant de Canadiens, des cris à l'appui de quelques personnes vulnérables.

Merci de votre temps.

Alison Cumbaa